

Titres négociables à court terme

(Negotiable European Commercial Paper - NEU CP-)¹

Programme non garanti

DOCUMENTATION FINANCIERE (DF)	
Nom du programme	Valeo, NEU CP
Nom de l'émetteur	VALEO
Type de programme	- NEU CP
Plafond du programme (en euro)	2 000 000 000 EUR
Garant	Sans objet
Notation du programme	Noté par Moody's Investor Services
Arrangeur	VALEO
Agent(s) domiciliataire(s)	CACEIS Corporate Trust
Agent(s) placeur(s)	Les NEU CP émis par Valeo seront placés directement par Valeo ou à travers : -Credit Agricole Corporate and Investment Banking -Bred Banque Populaire -Crédit Industriel et Commercial de Paris -Société Générale -BNP Paribas -Natixis -Aurel BGC -Tullett Prebon Ltd -TRADITION Securities and Futures -HPC
Date de signature de la documentation financière	24-05-2019
Mise à jour par avenant	Sans objet

Documentation établie en application des articles L 213-1 A à L 213-4-1 du Code monétaire et financier

Un exemplaire de la présente documentation est adressé à :

BANQUE DE FRANCE
Direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO)
Direction de la mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM)
21-1134 Service des Titres de Créances Négociables (STCN)
39, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

La Banque de France invite le lecteur à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des informations relatives aux titres de créances négociables :

<https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/surveillance-et-developpement-des-financements-de-marche-marche-neu-cp-neu-mtn/le-marche-des-titres-negociables-court-et-moyen-terme-neu-cp-neu-mtn>

¹ Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION		
Articles D. 213-9, 1° et D. 213-11 du Code monétaire et financier et article 6 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures		
1.1	Nom du programme	Valeo, NEU CP
1.2	Type de programme	- NEU CP
1.3	Dénomination sociale de l'Émetteur	VALEO
1.4	Type d'émetteur	Entreprise non financière
1.5	Objet du programme	Besoins généraux de l'émetteur
1.6	Plafond du programme (en Euro)	Deux milliards euros (2 milliards euros) ou son équivalent dans toute autre devise autorisée au moment de l'émission
1.7	Forme des titres	Les titres du programme sont des titres de créances négociables, émis au porteur et sont inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation française en vigueur.
1.8	Rémunération	<p>La rémunération des NEU CP est libre. Les NEU CP peuvent être indexés sur un intérêt, une devise ou un indice mais non sur un événement de crédit. Si l'émetteur émet des NEU CP dont la rémunération est liée à un indice ou varie en application d'une clause d'indexation, l'indice ou la clause d'indice concerné devra être un indice usuel du marché monétaire tel que l'Euribor, le Libor ou l'Eonia.</p> <p>L'émetteur ne peut pas émettre de NEU CP avec paiements de capital qui peuvent potentiellement être variable. Dans le cas d'une émission comportant une option de prorogation ou de rachat, telle que prévue au paragraphe 1.10 ci-après, les conditions de rémunération du Titre négociable à court terme seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion de l'exercice de l'option de prorogation ou de rachat</p> <p>Les NEU CP émis dans le cadre de ce programme seront remboursés inconditionnellement au pair</p>
1.9	Devises d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission conformément à l'article D.213-6 du Code monétaire et financier
1.10	Maturité	<p>L'échéance des NEU CP sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes, la durée des émissions de ces titres ne peut être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles).</p> <p>Les NEU CP peuvent être remboursés avant</p>

		<p>maturité en accord avec les lois et les réglementations applicables en France. Les NEU CP émis dans le cadre du Programme pourront comporter une ou plusieurs options de prorogation de l'échéance (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et ou du détenteur). L'option de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat de NEU CP, s'il y a lieu, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée. En tout état de cause, la durée de tout Titre négociable à court terme assortie d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de remboursement anticipé, de prorogation ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission du dit Titre négociable à court terme</p> <p>Les NEU CP émis dans le cadre du Programme pourront aussi comporter une ou plusieurs possibilités de rachat par l'Émetteur (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un ou plusieurs évènement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et/ou du détenteur.</p>
1.11	Montant unitaire minimal des émissions	150 000 euros (ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission)
1.12	Dénomination minimale des Titres de créances négociables	En vertu de la réglementation, le montant minimum légal des titres de créances négociables émis dans le cadre de ce programme doit être de 150 000 euros ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission
1.13	Rang	Optionnel*
1.14	Droit applicable au programme	droit français
1.15	Admission des TCN sur un marché réglementé	Non
1.16	Système de règlement-livraison d'émission	Euroclear France
1.17	Notation	<p>Au 31 décembre 2018, une notation financière était attribuée au programme de NEU CP de Valeo par Moody's Investor Services.</p> <p>Cette information est disponible sur :</p> <p>https://www.moodys.com/credit-ratings/Valeo-SA-credit-rating-800575</p> <p>Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences de notation. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur.</p>

* Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

1.18	Garantie	Sans objet
1.19	Agent(s) domiciliataire(s) (liste exhaustive)	CACEIS Corporate Trust
1.20	Arrangeur	VALEO
1.21	Mode de placement envisagé	<p>Les Titres négociable à court terme émis par Valeo seront placés directement par Valeo ou à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Credit Agricole Corporate and Investment Banking -Bred Banque Populaire -Crédit Industriel et Commercial de Paris -Société Générale -BNP Paribas -Natixis -Aurel BGC -Tullett Prebon Ltd - TRADITION Securities and Futures -HPC <p>Valeo pourra ultérieurement remplacer un Agent Placeur, assurer lui-même le placement, ou nommer d'autres Agents Placeurs ; une liste à jour desdits Agents Placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'Émetteur</p>
1.22	Restrictions à la vente	Optionnel*
1.23	Taxation	L'émetteur ne s'engage pas à indemniser les détenteurs de NEU CP en cas de prélèvements de nature fiscale en France ou à l'étranger, sur toutes sommes versées au titre des NEU CP à l'exception des droits de timbres ou droit d'enregistrement dus par l'émetteur en France
1.24	Implication nationales d'autorités	Banque de France
1.25	Contact(s)	Banque Interne Valeo 01.40.55.29.46 valeo.internal.bank.mailbox@valeo.com
1.26	Informations complémentaires relatives au programme	Optionnel*
1.27	Langue de la documentation financière faisant foi	Français

* Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

2. DESCRIPTION DE L'EMETTEUR

Article D. 213-9, 2° du Code monétaire et financier et article 7. 3° de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures

2.1	Dénomination sociale de l'émetteur	Valeo
2.2	Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents	Depuis le 31 mars 2003, Valeo est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, régie par la loi sur les sociétés commerciales du 24 juillet 1966 et par ses statuts. Le tribunal compétent concernant les activités de l'Emprunteur est le Tribunal de Commerce de Paris
2.3	Date de constitution	10/02/1923
2.4	Siège social et principal siège administratif (si différent)	La société Valeo a son siège au 43, rue Bayen, 75017 Paris
2.5	Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés	La société est immatriculée au registre de commerce de Paris, sous le numéro 552 030 967 (LEI : 5493006IH2N2WMIBB742
2.6	Objet social résumé	L'objet social de la Société est défini à l'Article 3 de ses statuts comme suit : - l'étude, la fabrication, la vente, le négoce et la fourniture de tous produits, équipements et prestations de services destinés à l'industrie et au commerce, susceptibles d'être fabriqués, mis au point et développés par la Société et les Sociétés de son Groupe ou intéressant leur clientèle ; - et, généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, cessions, prises de participation, apports, etc., se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation
2.7	Renseignements relatifs à l'activité de l'émetteur	Valeo est un groupe industriel indépendant entièrement focalisé sur la conception, la fabrication et la vente des composants, de systèmes intégrés et modules pour l'industrie automobile principalement axés sur la réduction des émissions de CO2 et le développement de la conduite intuitive. Valeo compte parmi les premiers équipementiers mondiaux. Au 31 décembre 2018, le groupe employait 113 600 personnes, répartis dans 186 centres de production, 59 centres de Recherche, implantés dans 33 pays. La description des principales activités figure aux pages 47 à 70 (Cf. annexe II) du Document de référence 2018 de la société. La comparaison des données chiffrées figure aux pages 258 à 261 (Cf. annexe II) du Document de référence 2018
2.8	Capital	Au 29 Mars 2019, le capital était de 240 millions d'euros, divisé en 240 253 100 actions à 1 euro chacune.

		Le nombre de droit de vote était de 245 755 589		
2.8.1	Montant du capital souscrit et entièrement libéré	Le capital de Valeo est entièrement libéré		
2.8.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	NA		
2.9	Répartition du capital	Principaux actionnaires (21/02/2019)	% Capital	% Droits de vote
		Harris Associates LP	5,17%	5,06%
		Norges Bank	5,14%	5,02%
		Autres	89,69%	89,92%
2.10	Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés	L'action Valeo est cotée sur Euronext et intégrée dans l'index CAC40 blue chip depuis 5 juin 2014. Valeo a lancé en 1994 un programme d'American Depositary Receipt («Sponsored ADR») sur le marché financier américain. Les ADR sont des certificats négociables, libellés en dollars, attestant de la propriété de fractions d'actions d'une société non américaine		
2.11	Composition de la direction	La composition de la direction incluant le nom des principaux dirigeants et organigramme de la direction figurent aux pages de 104 à 107 du document de référence 2018 et aux pages 94 à 97 du Document de référence 2017		
2.12	Normes comptables utilisées pour les données consolidées (ou à défaut des données sociales)	<p>En application du Règlement 1606/2002 de la Communauté européenne du 19 juillet 2002, les états financiers ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.</p> <p>Les états financiers consolidés du groupe Valeo sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et par l'IASB est consultable sur le site internet de la Commission européenne https://ec.europa.eu/info/publications/regulation-application-international-accounting-standards-ias_fr</p> <p>Les principes comptables sont exposés en détail dans la Note 1 pages 287 et suivantes du document de Référence 2018. Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés se trouvent dans les pages 100 et 101 du document de référence 2018</p>		
2.13	Exercice comptable	Du 1er janvier au 31 décembre		
2.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle (ou son équivalent) ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice	23/05/2019		

	éculé	
2.14	Exercice fiscal	Du 1er janvier au 31 décembre
2.15	Commissaires aux comptes de l'émetteur ayant audité les comptes annuels de l'Émetteur	
2.15.1	Commissaires aux comptes	Ernst & Young et Autres, Tour First TSA 14444 – 92037 Paris-La Défense, Début du mandat : Assemblée générale du 26 mai 2016 (2ème mandat), Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 Mazars, Exaltis, 61, rue Henri Régnault, 92400 Courbevoie Début du mandat : Assemblée générale du 26 mai 2016 (2ème mandat), Date d'échéance du mandat : mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
2.15.2	Rapport des commissaires aux comptes	Les comptes annuels ont été certifiés par les contrôleurs légaux. Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de Valeo SA figurent en pages 405-408 du document de référence 2017 (pour l'année 2017) et en page 398-401 du document de référence 2018 (pour l'année 2018). Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe Valeo figurent en page 377-380 du document de référence 2017 (pour l'année 2017) et en page 370-373 du document de référence 2018 (pour l'année 2018)
2.16	Autres programmes de l'émetteur de même nature à l'étranger	Sans objet
2.17	Notation de l'émetteur	Noté par Moody's et par Standard & Poor's les informations relatives à la notation financière de Valeo sont disponibles sur www.valeo.com/fr/investisseurs-obligataires/
2.18	Information complémentaire sur l'émetteur	L'ensemble de la communication financière de l'émetteur est disponible sur www.valeo.com/en/financial-publications-releases/ Pour plus d'information sur le Groupe et ses secteurs d'activité, consultez son site Internet : www.valeo.com Les communiqués de presse émis par la société et présentant les événements les plus significatifs de 2018 sont disponibles sur https://www.valeo.com/fr/publications-presentations/

3. CERTIFICATION DES INFORMATIONS FOURNIES

Article D. 213-9, 4° du Code monétaire et financier et les réglementations postérieures

<i>Certification des informations fournies pour l'émetteur</i>		
3.1	Nom et fonction de la ou des personne(s) responsable(s) de la documentation financière portant sur le programme de NEU CP	Madame Christine Prévot-Levy Directeur des Financements et de la Trésorerie
3.2	Déclaration pour chaque personne responsable de la documentation financière portant sur le programme de NEU CP	« A ma connaissance, les données de la documentation financière sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée »
3.3	Date, lieu et signature	24-05-2019, Paris <i>Christine Prévot-Levy</i>

ANNEXES

Annexe I	Notation du programme d'émission	La notation attribuée par Moody's Investor Services peut être consultée sur le site Internet de l'agence : https://www.moodys.com/credit-ratings/Valeo-SA-credit-rating-800575
-----------------	---	---

Annexe II	Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu²	<p>Document de référence 2018 – disponible à l'adresse internet suivante : (en version anglaise) : https://www.valeo.com/wp-content/uploads/2019/04/2018-registration-document.pdf</p> <p>Document de référence 2018 – disponible à l'adresse internet suivante : (en version française) : https://www.valeo.com/wp-content/uploads/2019/03/valeo-document-de-reference-2018.pdf</p> <p>Document de référence 2017 – disponible à l'adresse internet suivante : (en version anglaise) : https://www.valeo.com/wp-content/uploads/2018/03/valeo-2017-registration-document.pdf</p> <p>Document de référence 2017 – disponible à l'adresse internet suivante : (en version française) : https://www.valeo.com/wp-content/uploads/2018/03/valeo-document-de-reference-2017.pdf</p>
Annexe III	Avenant daté sous format électronique et papier (signé)	Sans objet

² Les informations financières annexes de l'émetteur exposées à l'article D. 213-9 du Code monétaire et financier sont tenues à la disposition de toute personne qui en ferait la demande, conformément aux articles D. 213-9 du Code monétaire et financier et L.232-23 du Code de commerce.